

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25 JUIN 2020  
Compte-rendu

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix vingt, le vingt cinq juin à 20H30 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric MEYER, Maire.

PRESENTS : M. MEYER Éric, M. GRIFFON Jean-Philippe, Mme PORTEJOIE Sophie, Mme GUERTON Annie, Mme BAUGE Géraldine, M. REYNIER Guy, M. POIRIER Christian, Mme PIMENTEL Paula, M. NOTSECK Jean-Jacques.

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARTIER Touria (donne pouvoir à Mme PIMENTEL Paula)  
M. BECKER Yves (donne pouvoir à M. MEYER Eric)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GRIFFON Jean-Philippe

1/. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2020 qui se compose comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : 14.73 %
- Taxe Foncier non Bâti : 34.38 %

Pour un produit attendu de 94 882.00 €.

DIT que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2020 au compte 731.

3/.VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	267 883.56 €
RECETTES	267 883.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	410 165.66 €
RECETTES	410 165.66 €

#### 4/. DÉSIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de créer des Commissions Municipales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme les Commissions Municipales comme suit :

Commission	Objet	Qui	Des groupes de travail sur des sujets spécifiques peuvent accueillir des élus ne faisant pas partie de la commission.
Finances	Validation du budget	Tous le conseil	
Électorale	Révision de la liste électorale de la commune	A. Guerton, A. Lemaire MC. Heurteaux	
Adjudication et d'appels d'offres Délégation du service public	Examen des candidatures et des offres, le choix de l'attributaire, émission d'avis motivé.	E. Meyer, JP Griffon, G. Reynier, JJ Notseck,	Oui
Communication	Gère le site internet et la gazette.	E. Meyer, G. Bauge, JP Griffon, Y. Becker	Oui
Fêtes	Gère les événements du Noël, du repas des anciens.	T. Chartier, P. Pimentel, S. Portejoie, A. Guerton	Oui
Vie associative et culturelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fédérer les associations de la vallée autour du tiers lieu ou de la maison des associations à créer.</li><li>- Assiste les associations lors de démarches particulières.</li><li>- Gère le planning d'occupation de la salle et de l'église. Aussi, elle valide, puis propose au conseil les subventions allouées.</li><li>- Suit la mise en œuvre des projets comme le club des anciens, l'aménagement des parcs ou le jardin potager communal.</li></ul>	G. Reynier, C. Poirier, G. Bauge, S. Portejoie, Y. Becker	Oui
Cadre de vie et environnement	Suivi d'une politique favorisant le développement durable, d'amélioration des transports, de la sécurité et des mobilités.	E. Meyer C. Poirier, Y. Becker, G. Reynier	Oui
Urbanisme	Suivi des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables. Elle pilote une <b>commission citoyenne en associant les habitants dans les projets et futurs contrats ruraux</b>	E. Meyer Y. Becker JJ Notseck, A. Guerton	Oui
Jeunesse	Étudie, accompagne et valide les différents projets concernant la jeunesse. Elle pilote une <b>commission citoyenne des jeunes avec laquelle elle travaille directement sur les projets</b>	G. Bauge, T. Chartier, P. Pimentel, S. Portejoie	Oui

#### 5/. DÉSIGNATION DU DEUXIEME DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIREDOM

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le SIREDOM demande la désignation d'un deuxième délégué suppléant pour le syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** comme deuxième délégué suppléant au SIREDOM :

- Monsieur POIRIER Christian

#### 6/. DECLASSEMENT DU CHEMIN DE COTTAINVILLE DES VOIRIES COMMUNALES

Suite à l'impossibilité de bornage constaté par le géomètre expert Jean-Pascal MARISY en date du 19 mai 2020, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer le Chemin de Cottainville des voiries communales,

Considérant qu'il n'a plus lieu d'être en chemin communal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de le déclasser en chemin rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le déclassement du Chemin de Cottainville en Chemin rural.

#### 7/. DELEGATION DU MAIRE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

Considérant que l'attribution des délégations, citées dans l'article ci-dessus, au Maire permet une meilleure réactivité et une simplification des démarches administratives.

Considérant que chaque fois que le Maire utilisera ces délégations, cela fera l'objet d'une décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal qui suit ladite décision.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de déléguer au Maire les compétences suivantes :

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal soit 20 000 Euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 20 000 Euros ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

#### 8/. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner les membres de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections du 23 Mai 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.

#### 9/. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU PASS TERRITORIAL

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler l'adhésion au PASS TERRITORIAL du CIG de la Grande Couronne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le renouvellement de l'adhésion au PASS TERRITORIAL

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférents.

#### 10/. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner les membres de la commission de contrôle de révision des listes électorales suite aux élections du 23 Mai 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission de contrôle de révision des listes électorales comme suit :

- Conseillère Municipale : Mme GUERTON Annie
- Déléguée de l'Administration : Mme HEURTEAUX Marie-Claude
- Déléguée du Tribunal : Mme LEMAIRE Annick

#### 11/. DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la demande de subvention d'association sauvetage secourisme sud Etampois en date du 23 Mars 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 50 € à l'association sauvetage secourisme sud Etampois,

DIT que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2020.

#### 12/. MODIFICATION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU SIEGE

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le SIEGE demande la désignation d'un seul délégué titulaire et suppléant pour le syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** comme délégué titulaire : Monsieur BECKER Yves

**DÉSIGNE** comme délégué suppléant : Madame GUERTON Annie

#### 13/. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE d'octroyer une subvention à l'association des anciens combattants.

#### 14/. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE d'octroyer une subvention à l'association de sclérose en plaque.

15/. QUESTIONS DIVERSES

- 1/. Coupe des arbres : Journée d'élagage bénévole à organiser par JJ NOTSECK
- 2/. Lecture d'un courrier de Mme SY de la CAESE
- 3/. Evocation des problèmes de balayage par la CAESE sur des voiries non prévues à cet effet (exemple fontenette)
- 4/. Phyto alerte : Voir si cette application existe en Ile de France et si il est possible de travailler dessus avec les agriculteurs
- 5/. Nuisances sonores : Réfléchir à un dépliant pédagogique sur les nuisances sonores. Présenter une échelle de nuisance et positionner les bruits courants sur cette échelle.
- 6/. Andy Cassayre : Reconduction de l'atelier d'art plastique à confirmer. ET attente d'une proposition d'un projet pour refaire une façade mairie sympathique
- 7/ Travail en cours sur la création d'un tiers-lieux dans l'ancienne école.

Clôture de la séance à .....

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,

